

Prêts en Francs Suisses

Par **Labrige**, le **12/06/2019** à **17:14**

Bonjour,

J'ai souscrit un prêt en CHF en 2006 pour un bien immobilier. A l'époque, je percevais de revenus en Francs Suisses, donc cela ne posait pas de problème.

En 2015, le Franc Suisse est devenu presque égal à l'Euro, et si je dois revendre mon bien, je subis une perte de change d'environ 50'000 Euros sur la totalité de l'emprunt.

Y a-t'il moyen d'engager une action contre la banque pour clause abusive, puisque je subis seul le risque de change.

Merci pour votre réponse

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **01/03/2020** à **08:47**

Bonjour

Du nouveau sur ces sujets.

<https://www.legavox.fr/blog/asr-avocats/condamnee-pour-pratiques-commerciales-trompeuses-28265.htm>